

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-551109

65987

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 00848 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : JOTI ASSIA

Date de naissance : 19-01-45

Adresse : Hay El HANA Rue 27 n°8 Casablanca

Tél. : 05 22 36 22 04 Total des frais engagés : 51,30 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28/01/2021

Nom et prénom du malade : Joti Assia

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 08/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/01/2021	C	0		INP : Dr. M. BERRADA SOUNA Spécialiste en ORL Chirurgie Plastique Esthétique "La Clinique Beauséjour"

EXECUTION DES ORDONNANCES		Montant de la Facture
Cachet du Pharmacien ou du Fourmeleur		
Dr. Surya 183, Bd Hay Safar 122.94 65 30-CASABLANCA		
Dr. Surya 183, Bd Hay Safar 122.94 65 30-CASABLANCA		
Dr. Surya 183, Bd Hay Safar 122.94 65 30-CASABLANCA		
		51,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

مصحة بوسيجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR

O.R.L.

Dr B. MOKRIM

Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI

O.R.L.

Immuno-allergologie

Dr M. BERRADA

SOUNNI

O.R.L.

Chirurgie Maxillo-Faciale
et Esthétique

Le 08/01/2021

Joint à l'ordre

N° 5810
8/1/2021
18/01/2021



51.30

Tigretol 200 mg

16 mg le 05/01/2021

PHARMACIE MILAD
Dr. Smaïra MILAD
283, Bd. Sidi Abderrahmane
Tel: 0522.94.65.30. CASABLANCA

Dr. M. BERRADA SOUNNI
Spécialiste en ORL
Chirurgie Plastique Esthétique
et Maxillo-Faciale Clinique Beauséjour
Tél: 06.66.25.24.05

طکر طبول ۲۰۰ ملچ

50 قرصاً بعدiar 200 ملچ

Tégrétol® 200 mg

50 comprimés



6

118001 030019

Tégrétol® 200 mg

NOVARTIS

Carbamazépine

Y2
Le sm
Y
Le sm

50 comprimés à 200 mg

LOT : M20072
EXP : AVR 2025
PPV : 51,30 DH

NOVARTIS Pharma Maroc
Fabricé sous licence par

Conseil des enfants,
anté-néonataux,
adultes ; pour adultes.
Ne dépasser pas la
température inférieure à
25°C.
Conserver à l'abri de l'humidité et
à l'abri de la lumière.
Garder hors de la
portée des enfants.